

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 mars 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert M. Denis Pilon
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Michelle Payette Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-RAG-4979

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 3.5 les ajouts suivants et la modification suivante :

- Devancer le point 6.7 : Entrée privée problématique sur chemin Payette. M. Laurier Morin est présent pour expliquer son problème et faire sa demande.

6. Varia

- 6.1 Résolution en appui à SOS Vallée de la Gatineau
- 6.2 Renouvellement du contrat de service avec Informatique DL
- 6.3 Assemblée générale annuelle du réseau Biblio
- 6.4 Programme d'assistance financière pour la Fête Nationale du Québec
- 6.5 Congrès de l'ADMQ
- 6.6 Réservoir en ciment
- 6.7 Entrée privée problématique sur le chemin Payette
- 6.8 Levée de fonds pour Luc Bénard
- 6.9 Terrain à l'arrière du Centre Municipal
- 6.10 Bacs de compost

Adoptée.

2013-RAG-4980

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-4981

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 23 620.05 \$ et la liste des comptes payés au montant de 206 293.61 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 28 février 2013 au montant de 77 149.48 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 28 février 2013

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 541 270.01 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 578.25 \$ ainsi qu'un crédit pour LP au montant de (21 650.50 \$) intérêts inclus ce qui donne un total de (13 072.25 \$) avec le crédit.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 28 février 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour janvier et février 2013 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Un (1) permis émis en février 2013.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant nous demande appui à leur résolution AR13-01-013;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'appuyer la résolution de la municipalité de Cayamant qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a procédé à des travaux sur les égouts pluviaux sur la rue principale à Cayamant sans l'installation de bassins de rétention;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau a mis en place un règlement de contrôle intérimaire (RCI 2009-206) visant à établir des mesures de protection des eaux très strictes afin de sensibiliser la population au respect de l'environnement et des cours d'eau de la municipalité;

ATTENDU QUE le lac Cayamant en 2007 a eu un problème d'algues bleu vert (cyanobactéries) et que le lac est toujours à risque très élevé;

ATTENDU QU'UN déversement accidentel de produits toxiques, tels que des hydrocarbures pétroliers, pourrait porter atteinte à la qualité de l'eau du lac et à son milieu naturel et qu'un incident de cette nature pourrait ainsi affecter l'approvisionnement en eau potable pendant plusieurs jours et priver d'eau potable plusieurs citoyens;

ATTENDU QUE l'entretien hivernal de la chaussée de la route fait appel à l'utilisation de produits de déglacage et d'abrasifs qui, par effet de ruissellement, peuvent perturber la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE les bassins de rétention ont pour rôle de ralentir l'écoulement des eaux provenant des surfaces imperméabilisées en période de fortes pluies pour prévenir des problèmes d'érosion des rives. Ils ont aussi un rôle plus secondaire de filtration (des eaux normales de drainage) par décantation et par la végétation aquatique présente dans les bassins, l'utilisation de membranes filtrantes ou de barrière à sédiments ne suffit pas;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Cayamant croit que le ministère des Transports plus que quiconque se doit de montrer le bon exemple en matière d'environnement. Donc, il est résolu de faire parvenir la demande de faire installer sur les canaux d'évacuation des égouts pluviaux vers le lac Cayamant, des puits de rétention, afin de réduire les risques de contamination.

Adoptée.

2013-RAG-4983

RÉSOLUTION POUR LA REDDITION FINALE DU PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 25 770 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Bois-Franc informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

2013-RAG-4984

CONFIRMATION DE L'ACHAT DE BACS DE DÉCHETS AVEC LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QUE la décision de faire l'achat de bacs à déchets pour les citoyens de Bois-Franc a été prise lors de la préparation du budget et que ceux-ci sont inclus dans les dépenses de la municipalité pour 2013;

CONSIDÉRANT QUE faire l'achat conjointement avec la Ville de Gracefield nous apporte un plus grand pouvoir d'achat et qu'il est plus facile d'obtenir de meilleurs prix;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de demander à la Ville de Gracefield de commander 235 bacs à déchets noirs de 360 litres au tarif de 50.64 \$ en ajout à leur commande.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-4985

CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'adhérer à la

Corporation de Transport adapté de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2013 au montant de 1 626 \$ payable en deux versements les 30 mars et 30 juillet 2013.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-4986

AUGMENTATION DU TARIF POUR L'ABONNEMENT AU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

CONSIDÉRANT QUE lors d'un abonnement au centre de conditionnement physique, nous remettons au membre une clé afin qu'il ait accès au moment désiré;

CONSIDÉRANT QUE cette clé doit-être rendue à la fin de l'abonnement, mais que pour l'instant, le retour ne se fait pas, car les gens on oublié ou perdu la clé;

CONSIDÉRANT QUE dû à cela nous devons constamment refaire des copies de clés pour les nouveaux membres;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de fixer un montant de 5 \$ à chaque remise de clé et que ce 5 \$ sera remis au membre lors du retour de la clé.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vidange des boues septiques - engagement d'un employé

La directrice générale et le maire mentionnent au conseil que la vidange des boues septiques aura lieu au printemps et que puisqu'à ce moment-là nous n'aurons pas encore engagé d'inspecteur municipal, nous devons garder l'employé Michel Dénomme trois semaines de plus afin qu'il puisse s'occuper des vidanges.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Inspecteur municipal pour l'été 2013

La directrice générale mentionne au conseil qu'il faudra commencer les démarches afin de trouver un inspecteur pour l'été, car il y aura des demandes de permis. Le maire mentionne au conseil qu'il vérifiera avec l'inspecteur que nous avons sur appel pour l'instant s'il était intéressé à venir faire des permis à contrat lorsque besoin est.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Subvention pour chemin à double vocation

La directrice générale présente au conseil une lettre reçue confirmant une aide financière de 4 992 \$ pour l'année 2012-13.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Remerciements de l'Équipe des bénévoles de la Haute-Gatineau

La directrice générale présente au conseil une lettre de remerciement reçu de l'équipe des bénévoles pour le don que la municipalité leur a fait.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre demande de subvention dans le cadre du PAARRM

La directrice générale présente au conseil une lettre confirmant la réception de notre demande de subvention. Mme Vallée mentionne qu'elle est toujours en attente du dévoilement de l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyé dans le cadre de ce programme et elle nous assure de toute l'attention que recevra notre requête une fois que les montants alloués pour le comté de Gatineau seront connus.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Communication de la Ville de Gracefield et la municipalité de Cayamant

La directrice générale présente au conseil une lettre reçue de la municipalité de Cayamant et de la Ville de Gracefield. Cette lettre mentionne que ces deux municipalités (ville) se désistent du projet d'agrandissement de la forêt de proximité de la Vallée-de-la-Gatineau fait par la MRC. Ils mentionnent qu'ils présenteront conjointement et solidairement au Ministère des Ressources Naturelles leur propre projet de forêt de proximité.

2013-RAG-4987

APPUI À SOS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DANS SES DÉMARCHES POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU TOUCHÉE PAR LA TEMPÊTE DU 21 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE la région a subi de lourdes pertes lors de la tempête du 21 décembre dernier;

CONSIDÉRANT les répercussions économiques pour la région, la non-accessibilité au territoire forestier et récréotouristique par ses utilisateurs, tels que les acériculteurs, pourvoyeurs, etc.;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'appuyer SOS Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches pour faire reconnaître la région comme une zone sinistrée afin que les organismes et entreprises de la Vallée-de-la-Gatineau touchée par la tempête du 21 décembre 2012 puissent recevoir l'aide financière requise par la situation.

Adoptée.

2013-RAG-4988

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC INFORMATIQUE DL

Il est proposé par le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert et unanimement résolu de renouveler le contrat avec Informatique DL tel que proposer. Le montant du contrat est de 800 \$ taxes en sus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle du réseau biblio

La directrice mentionne au conseil que l'assemblée générale annuelle du réseau biblio aura lieu le 8 juin 2013. La bibliothécaire ne désire pas y participer et la conseillère responsable des loisirs n'est pas disponible.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec

La directrice présente au conseil un document reçu sur ce programme. Le programme est très intéressant, mais dû au manque de bénévoles pour l'organisation, le conseil ne désire pas organiser de fête pour cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Congrès de l'ADMQ

La directrice générale demande au conseil si d'autres directrices par le passé ont assisté à ce congrès. Le maire mentionne que oui et que si la directrice désire y participer cette année, elle peut. Comme le congrès dure deux jours et que le voyage inclut aussi deux autres journées, la directrice décide de ne pas y participer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réservoir en ciment

Le maire présente au conseil une soumission pour un réservoir en ciment pour la construction d'une borne sèche. Comme nous ne savons pas encore si l'endroit choisi pourra contenir un tel réservoir, aucune décision n'est prise à ce sujet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entrée privée problématique sur le chemin Payette

M. Morin indique au conseil que lors de la reconstruction du chemin Payette, aucune entrée n'a été faite sur son terrain. Il demande à ce que quelque chose soit fait afin qu'il puisse accéder à son terrain en véhicule. Le maire et le conseil lui mentionnent que dès que la température le permettra, la municipalité s'en occupera.

2013-RAG-4989

LEVÉE DE FONDS POUR LUC BÉNARD

La directrice générale présente au conseil une demande de levée de fonds « adopter un athlète ».

CONSIDÉRANT QUE Luc Bénard désire participer aux Jeux olympiques spéciaux du Québec de la Vallée-de-la-Gatineau et que les frais pour y participer sont assez élevés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire toujours encourager les jeunes et les personnes atteintes d'un handicap;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de faire une commandite de 100 \$ pour M. Luc Bénard.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Terrain à l'arrière du Centre Municipal

La directrice et le maire informent le conseil des développements dans ce dossier.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Bacs de compost

La conseillère Michelle Payette informe le conseil d'une demande reçue par une citoyenne. Cette personne aimerait avoir 2 bacs de compost au lieu d'un, car elle l'utilise beaucoup et ce n'est pas tout à fait assez pour elle. Comme nous avons eu des retours de bacs de ceux qui ne l'utilisent pas, le conseil ne voit aucun problème à lui en remettre un autre puisqu'il encourage le compostage et que nous avons plusieurs bacs non utilisés.

2013-RAG-4990

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale